



République et canton de Genève



Commune de Cartigny

Dans sa séance du 17 février 2025, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un crédit d'étude complémentaire de F 40'000 pour des travaux de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A, Café de Cartigny avec arcade et logements

Le Conseil municipal décide par 11 oui, 0 non et 0 abstentions sur 12 CM présents

1. D'accepter des études complémentaires pour réaliser des travaux de rénovation globale du bâtiment sis rue du Trabli 34 et 34A, Café de Cartigny avec arcade et logements.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 40'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 40'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Dernier jour du délai référendaire : 7 avril 2025

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 25 février 2025

Johann Leresche, président